

**Journée thématique de la CRFC
« Mobilité et flexibilité des carrières »**



Le financement de la formation continue

Stéphane Jacquemet

Lausanne
01.10.2024



PRINCIPES

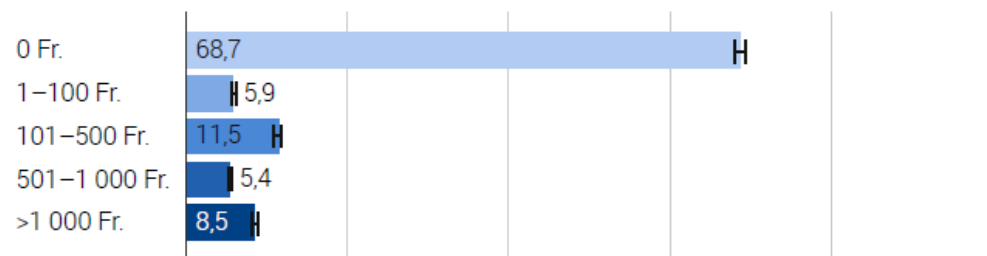
- **Le financement est un marqueur socio-politique de la conception des responsabilités liées à la formation continue**
- **Par opposition à la formation «initiale», il s'inscrit sur un marché ouvert et concurrentiel avec une forte prévalence à l'auto-financement**
- **Globalement, la tarification des offres de formations continues est considérée en Suisse comme élevée, représentant un effort conséquent**
- **Classiquement, il est établi de le financement sous-tend un contrat entre un institut prestataire («offre») et un.e utilisateur.trice («demandeur»)**
- **Selon les secteurs et les cursus de formation continue, le réseau de parties prenantes peut être largement plus complexe**

Dépenses par activités de formation continue selon le but, en 2021

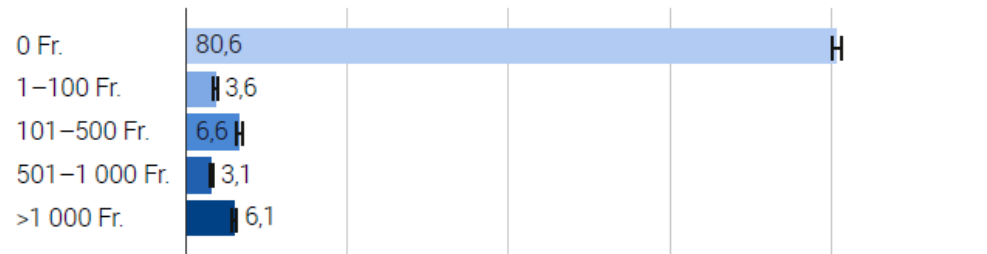
Part en % des formations continues (sans les formations au lieu de travail) dans la population résidente permanente de 25 à 74 ans

G3.6.1

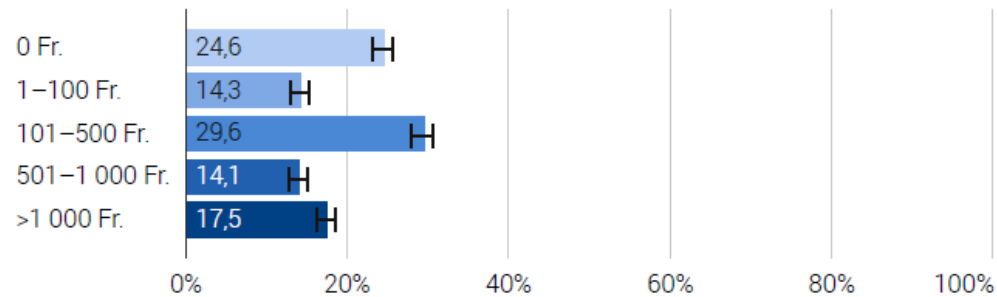
Total



Activités professionnelles



Activités extra-professionnelles



— Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MZB) © OFS 2022

Formes de soutien de l'employeur des activités de formation continue, en 2021

G3

En pourcent des activités de formation continue à but professionnel suivies par les actifs occupés âgés de 25 à 64 ans

- Soutien financier et en temps de travail
- Soutien en temps de travail uniquement
- Soutien financier uniquement
- Pas de soutien de l'employeur



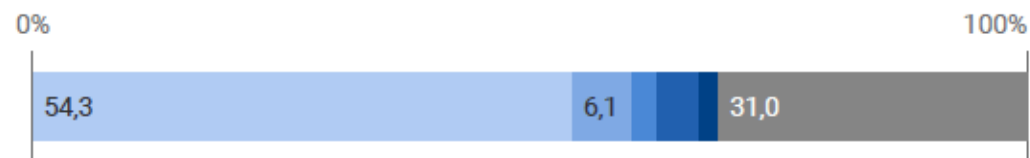
Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue © OFS 2024

Intensité du soutien financier de l'employeur de la formation continue, en 2021

G6

En pourcent des heures de formation continue à but professionnel suivies par les actifs occupés âgés de 25 à 64 ans

- L'employeur a payé la totalité (100%)
- plus des trois quarts (76–99%)
- de la moitié à trois quarts (51–75%)
- entre un quart et la moitié (25–50%)
- moins du quart (1–24%)
- L'employeur n'a rien payé (0%)



Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue © OFS 2024

RÉSEAU DE FINANCEMENT

- **Classiquement, on distingue le financement de L'OFFRE du financement de la DEMANDE**
- **Les offres sont plutôt soutenues par des subventions fédérales et/ou cantonales (contrats de prestations avec volumétries de nombre de classes / nombre de participants) → politiques publiques**
- **Les demandes sont plutôt soutenues par des financements à la personne / au projet → investissements issus de plusieurs acteurs (personne, employeur, Etat...)**
- **En Suisse, on constate une absence d'incitation financière ou fiscale pour les entreprises**
- **Pas de politique volontariste en Suisse du type « Epargne Formation » avec organe préleveur (cf. modèle français)**

SOURCES DE FINANCEMENTS

- Quelques fondations privées mais très spécifiques / spécialisées et souvent opaques (pratiquement plutôt considérées comme des « sponsors »)
- Les Offices d'Etat renvoient aux Bourses (en lien avec aide sociale) ou à des dispositifs de type « CAF » (Chèque Annuel de Formation - Genève)
- En Suisse allemande ou à Fribourg, on trouve des « Chèque Formation » pour la formation de base des adultes sur la base de référentiels
- Fondation publique pour Brevets, CIE... Du type FondPro (uniquement pour apprentis ou adultes sur des formations supérieures)
- Il existe aussi des bourses spécifiques, par exemple de reconversion (Genève)

CONSTATS

- **Confirmation de l'approche libérale → la Loi fédérale EVITE le piège de l'engagement financier**
- **Déséquilibre entre FBase et FContinue dans les représentations des politiques (court vs long terme; incidence directe vs indirecte; qualification pour la vie...)**
- **Limites de la catégorisation sur les phases de transition**
- **Statistiques OFS sur la FC des qualifié.e.s**
- **Très fort enjeu autour de la formation continue dans la relation employeur-employé**
- **Disparités entre les cantons sur le plan de Lois liées à la FC**
- **Développement de certifications de branches voire de « micro-certifications » → primauté à la qualification ? sens de financements ponctuels ? « niches »?**